Les élus municipaux à Pointe-au-Père de 1905 à 1970: la passion du pouvoir

Jean Larrivée agent de recherche au GRIDEQ

râce aux comptes rendus des délibérations des différents conseils municipaux qui se sont succédés de 1905 à 1970, nous avons dressé un portrait sommaire des élus ayant assumé la gouverne de la municipalité de Pointe-au-Père durant cette période¹. Quatre éléments ont retenu notre attention: la durée des mandats des élus, les modes d'élection, leurs professions et leurs richesses foncières.

Une fois au pouvoir, les politiciens ont en général tendance à s'y accrocher. Cela devient une passion pour plusieurs. Certains élus de Pointe-au-Père confirment cet engouement pour la politique, notamment un maire qui a gardé le pouvoir pendant 24 ans de 1935 à 1959... Contrairement à nos prévisions, la durée des mandats des conseillers et des maires s'est accrue avec le temps.

De 1905 à 1970, 67 conseillers ont pris une part active dans la politique pour une période de deux mandats en moyenne, mais pas nécessairement d'affilée. Treize maires ont dirigé le Conseil sur une période de 65 ans, huit d'entre eux ont aussi été conseillers à un moment ou l'autre.

Deux raisons expliquent peut-être le faible renouvellement des élus au sein du Conseil municipal de Pointeau-Père: il y avait peu de propriétaires, surtout au début du siècle, et l'apathie politique.

En 1917, 62 propriétaires se partageaient le sol de la municipalité et guère plus en 1943 où l'on en comptait 84². Si l'on considère qu'il fallait six conseillers et un maire à tous les deux ans, le choix devenait assez restreint. Les hommes politiques avaient donc tendance à se représenter pour un deuxième mandat, parfois plus.

L'explication la plus plausible se trouve davantage dans l'apathie politique qui nous est révélée par les modes d'élections.

Pendant une trentaine d'années. la majorité de élus de Pointe-au-Père ont obtenu leurs postes par acclamation, c'est-à-dire qu'ils ont été

remplacement de ceux qui avaient démissionné avant la fin de leurs mandats. Nous avons signalé plus haut la longévité exceptionnelle d'un maire qui a conservé le pouvoir pendant 24 ans soit 12 élections consécutives qu'il a gagnées seulement deux fois par votation, les dix autres lui ayant été concédées par acclamation. Par ailleurs, un conseiller a réussi à se maintenir 22 ans au Conseil (1938-1960); il a obtenu dix mandats par acclamation et un seul par votation.

L'analyse des professions exercées par les membres du Conseil municipal nous a renseigné sur l'emprise politique de certains groupes. Les cultivateurs ont joué un rôle prépondérant entre 1905 et 1970. Près de la moitié des postes de conseillers ont été occupés par eux, soit 29 sur les 67 qui ont été élus au cours de la période. À la mairie, six agriculteurs

Durée moyenne des mandats

| | Maires | Conseillers |
|-----------|--------|-------------|
| 1905-1920 | 2 ans | 4 ans |
| 1921-1935 | 4 ans | 4 ans |
| 1936-1950 | 15 ans | 4 ans |
| 1951-1970 | 7 ans | 5 ans |

1935-1950 1951-1970 maires conseillers maires conseillers 72 % Acclamation 88 % 70 % 81 % Nomination 19 % 9 % Votation 12 % 9 % 30 % 9 %

Modes d'élections

proposés chacun par deux citoyens et, en l'absence de concurrence, ils ont été élus sans recourir à l'étape habituelle de la votation. D'autre part, un certain nombre de conseillers ont été tout simplement nommés en

ont assumé les destinées de la municipalité sur un total de treize maires3. Il semble normal que les cultivateurs aient dominé ainsi la scène politique compte tenu du monopole foncier de ce groupe qui a accaparé la plus grande partie de la municipalité durant la première moitié du 20^e siècle.

L'Estuaire

Des navigateurs, des charpentiers, des marchands, des hôteliers, des opérateurs ont aussi été attirés par la scène politique municipale.

Les élus étaient-ils plus à l'aise financièrement que l'ensemble des contribuables? Nous avons pu le mesurer partiellement par l'évaluation municipale. En 1917, la valeur moyenne des propriétés atteignait 1882\$ alors que celles des conseillers étaient évaluées en moyenne à 2875\$ (+53 %). La même observation prévaut pour les maires dont la valeur moyenne des

propriétés atteignaient 2700\$ (+43 %). En 1956, l'écart a augmenté par rapport aux contribuables moyens qui possédaient des propriétés évaluées à 1480\$ comparativement à 2233\$ (+51 %) pour les maires et 2442\$ (+65 %) pour les conseillers4. Ces chiffres tendent à montrer que les élus municipaux étaient plus «riches», mais cette évaluation doit être pondérée compte tenu que nous ne connaissons pas leurs revenus réels.

Que la plupart des élections aient été faites par acclamation n'indiquait pas nécessairement un désintéressement complet des citovens de Pointe-au-Père. Bien sûr, les questions de chemins, d'aqueduc qui étaient discutées au Conseil municipal n'avaient pas de quoi soulever l'enthousiasme du commun des mortels! Lorsque les contribuables se sentaient concernés plus directement, l'apathie cédait la place à l'action. À titre d'exemple, signalons que le 5 mars 1945, le Conseil municipal refusa à une firme d'implanter un service d'autobus entre Pointe-au-Fère et Rimouski. Les contribuables contestèrent la décision des élus municipaux et présentèrent une pétition : «Que la requête signée par 62 chess de famille de cette municipalité demandant le service d'autobus de M. Dionne pour la saison d'été dans notre municipalité soit appuyée et ratifiée par ce Conseil»5.

Les élus acheminèrent eux aussi des pétitions à d'autres instances politiques, notamment la résolution du 9 mars 1936 concernant la prolongation de la route transcanadienne que nous reproduisons ci-après. Résolution qui pourrait être valable encore aujour-d'hui avec seulement quelques modifications.

Assolutions consumant la voule frans. Con Considerant que la route trans. canadieme proplée par le gouvernment federal doit Journment Jederal Heriere de autre respion dela proximile de que di celle route direction de malapellies elle serait erbline fran une popula proposition de per le considér Teerse Plante seconde par le consul Lamoulague if est unavinus. solu que ce consist proleste chrisdience has It Jacques Ju'an Berovinceal cer/ counte

Extrait des Délibérations du Conseil municipal de Pointe-au-Père, 9 mars 1936, p. 156-157.

* * *

Entre 1905 et 1970, certains élus de Pointe-au-Père démontré une passion plus grande que la moyenne pour pouvoir municipal. Qu'il suffise de rappeler la dizaine de mandats successifs assumés par un conseiller et un maire. Quiconque a eu le privilège de représenter ces concitoyens, qu'importe le niveau politique, sait combien le pouvoir, même minime, peut devenir envoûtant. Cependant, la grande majorité des

élus se sont contentés de deux mandats, ce qui correspond probablement à une certaine efficience puisqu'il faut un peu de temps avant de se familiariser avec les rouages de la politique municipale. Qu'un groupe de propriétaires tels les agriculteurs ait accaparé une bonne partie des postes au conseil nous a semblé normal compte de leur emprise foncière et des enjeux sous-jacents, ne serait-ce que la fixation des taux de taxation. D'autant plus que notre analyse nous a montré que la valeur des propriétés des élus étaient en général beaucoup plus élevée.



L'édifice municipal de Pointe-au-Père (Une lumière sur la Côte. Pointe-au-Père 1882-1982, p. 89).

Notes

- Délibérations du Conseil municipal de Pointe-au-Père de 1905 à 1970. Nous tenons à remercier M. Rosario Lévesque, ex-secrétaire-trésorier, qui nous avait prêté, il y a une vingtaine d'années, certaines archives de la municipalité dans le cadre d'une recherche dirigée par Jacques Lemay.
- 2 **Rôles d'évaluation de la Municipalité de Pointe-au-Père**, 1917 et 1943.
- 3 Corporation des fêtes du centenaire de Pointe-au-Père, Une lumière sur la côte, Pointe-au-Père 1882-1982, Pointe-au-Père, 1982, 461 p.
- 4 Rôles d'évaluation de la Municipalité de Pointe-au-Père, 1917 et 1956.
- 5 **Délibérations du Conseil municipal de Pointe-au-Père**, 5 mars 1945, page 375.